

RÈGLES DE REPRODUCTION

- Conditions de reproduction de documents à usage privé
 - > Pour l'usage strictement privé, des copies et des scans de documents peuvent être obtenus moyennant accord et paiement de frais
 - ✓ Copie sur papier d'un document original A4 : 0,10€/page
 - ✓ Numérisation de documents d'archives originaux (max. A4) : 0,20€/page
- Condition de reproduction de documents à usage commercial
 - > Dans le cadre d'une publication ou d'une exposition, des scans de documents peuvent être obtenu moyennant la signature d'une convention et paiement de frais.
 - ✓ Numérisation de documents d'archives originaux (max. A4) : 1€/doc.
 - ✓ Droit de reproduction de documents d'archives originaux : 2€/doc.
- Frais de recherche
 - ✓ Pour les recherches impliquant une mobilisation de plus d'une heure des archivistes : 5€/heures entamées

Sauf avis contraire des archivistes, les lecteurs peuvent réaliser gratuitement des photographies avec leur appareil personnel en veillant à ne pas dégrader les documents.